

Le Billet DE L'Ordre

« J'aurais voulu être avocat : c'est le plus bel'état du monde » Voltaire

RENTRÉE SOLENNELLE DE LA CONFÉRENCE DU BARREAU DU VAL-DE-MARNE



Numéro spécial Février 2005



Monsieur Le Bâtonnier Olivier FOUCHÉ

DISCOURS DE MONSIEUR LE BÂTONNIER OLIVIER FOUCHÉ

Le 27 janvier 1945 s'ouvraient les portes du camp d'extermination d'AUSCHWITZ où plus d'un million de juifs et deux cent mille tziganes furent assassinés.

Le 60^{ème} anniversaire de l'éveil des consciences n'a pas pour seul but d'honorer la mémoire des victimes de la plus horribile entreprise criminelle de l'humanité.

Face aux forces obscures, le devoir de mémoire n'est rien s'il ne sert à tirer les leçons de l'histoire.

Cette « Journée de la Mémoire de l'holocauste et de la prévention des crimes contre l'humanité » nous appelle à la vigilance pour combattre sans relâche le racisme et l'antisémitisme.

Premiers défenseurs des libertés et des droits de la personne humaine, Avocats et Magistrats ont un rôle social essentiel pour lutter contre la haine et l'intolérance qui, sans cesse, renaissent ici et là.

Cette rentrée de la Conférence du Barreau du Val-de-Marne est d'abord l'occasion de nous le rappeler...

...Votre présence ne témoigne pas simplement de l'amitié que vous portez à notre Barreau, et dont je vous remercie chaleureusement, mais également de la solidarité qui unit notre profession face aux coups répétés portés à son indépendance et aux droits de la défense.

Il y a un an jour pour jour, nous étions quelques centaines, Place Vendôme, à manifester contre la Loi PERBEN 2, qui n'était alors qu'un projet, pour en dénoncer les atteintes aux libertés et aux droits de la défense.

Une semaine plus tard, les Bâtonniers de France manifestaient en robe devant l'Assemblée Nationale pour protester contre ses dispositions.

Adopté sous l'effet d'une contamination sécuritaire, ce texte comporte des restrictions aux libertés individuelles et un recul des droits de la défense que les Avocats ne pouvaient accepter sans réagir.

Un arsenal de mesures était prévu pour certaines infractions commises en bande organisée, telles que l'allongement de la garde à vue jusqu'à 4 jours avec une intervention différée de l'Avocat, la généralisation des perquisitions de nuit et des écoutes téléphoniques, la violation du domicile privé par l'installation de micros et de caméras.

Hors le contrôle du Juge, était ouverte la porte à l'arbitraire, pouvant laisser craindre une application sans discernement de ces mesures exceptionnelles.

Le Conseil Constitutionnel nous a donné raison sur ce point essentiel.

Le fait que la circonstance aggravante de bande organisée ne soit pas retenue constitue bien une cause de nullité des mesures que nous dénonçons.

D'importantes réserves d'interprétation du Conseil Constitutionnel se font aussi l'écho des critiques de notre profession.

Il est notamment imposé aux Magistrats de s'assurer que les besoins de l'enquête ou de l'instruction justifient les restrictions que ces mesures peuvent apporter à la liberté individuelle, à l'inviolabilité du domicile ou au secret de la vie privée.

Malgré ces garanties, nous devons déplorer le recul de la présence de l'Avocat au cours de la garde à vue, qui constitue une défiance à son égard.

L'évolution de la procédure dans un pays moderne et démocratique voudrait au contraire qu'il puisse être présent de façon systématique dès la première heure avec un accès au dossier.

Selon la Cour de Justice Européenne, le droit à l'assistance d'un Avocat disposant des informations nécessaires pour la défendre doit être ouvert à toute personne mise en cause.

La procédure sur reconnaissance préalable de culpabilité prévue par cette loi est applicable depuis le 1^{er} octobre dernier.

Comme nous le souhaitions, le Conseil Constitutionnel a rappelé que le Juge de l'homologation doit exercer la plénitude de son contrôle dans le cadre d'une audience publique.

Alors que cette procédure suppose le principe de l'égalité des armes entre l'Accusation et la Défense, principe auquel, Monsieur le Procureur de la République, je sais votre attachement, la circulaire relative à son application nous a édifiés :

Elle précise que: « *Le Procureur de la République est totalement libre de choisir la ou les peines qu'il entend proposer à l'auteur des faits, sans tenir compte des éventuelles observations de l'Avocat* ».

Erreur de plume nous a-t-on dit, qui en dit long cependant sur le rôle que l'on souhaitait nous assigner.

Monsieur le Président, je dois à la vérité de préciser que la concertation, prônée pour la mise en place de cette procédure, nous a déjà réunis à deux reprises avec Monsieur le Procureur et les magistrats concernés, pour évaluer ses modalités d'application.

Une première période expérimentale a démontré qu'un délai de convocation significatif est absolument nécessaire pour permettre aux mis en cause de choisir ou se voir désigner un Avocat.

Encore faut-il que celui-ci puisse accomplir sa mission dans des conditions répondant, en dehors de toute urgence, à l'exercice normal des droits de la défense, et notamment, prendre connaissance du dossier et recevoir son client.

La présence obligatoire de l'Avocat ne peut en effet servir d'alibi à une justice expéditive si celui-ci ne peut jouer pleinement le rôle qui est le sien.

Vous êtes convenus qu'un délai de deux mois serait raisonnable.

L'application de la CRPC au sein de notre Juridiction gagnerait cependant en clarté avec l'établissement d'un document concerté, précisant les infractions effectivement concernées par cette procédure, ainsi que les modalités pratiques de sa mise en oeuvre.

Il y a près d'un an, nous dénonçons aussi la proposition d'une peine plancher en cas de récidive, attentatoire au principe de l'individualisation de la peine.

Le Garde des Sceaux lui-même avait alors affirmé son opposition à

l'automatisme des peines en rappelant que le Juge doit toujours disposer d'une liberté d'appréciation.

Mais voilà qu'est ressurgie, en fin d'année, la tentation répressive, avec une proposition de loi relative au traitement de la récidive des infractions pénales.

En limitant à deux le nombre des condamnations susceptibles d'être assorties du sursis avec mise à l'épreuve, c'est à l'égard du Juge et de son discernement que s'instaure cette fois la défiance.

En prescrivant le placement sous surveillance électronique des délinquants sexuels condamnés à une peine égale ou supérieure à 5 ans, y compris pour ceux déjà condamnés au moment de la promulgation de la loi, ce texte institue non seulement une véritable double peine attentatoire à la vie privée, mais y ajoute, de surcroît, une atteinte au principe de la non rétroactivité des lois pénales plus sévères.

Il nous appartient de réagir à cette nouvelle surenchère.

Je m'étais également élevé l'année passée contre la déclaration de soupçon issue de la transposition de la directive européenne sur le blanchiment dans la loi Profession du 11 février 2004.

Les Avocats seront tenus de dénoncer leurs clients, en présence d'opérations suspectes, dans le cadre de la rédaction d'actes juridiques.

L'idée même de la trahison par l'Avocat de la confiance de son client me semble inacceptable.

Pourtant, un nouveau projet de directive de la Commission Européenne veut étendre cette obligation à tous les domaines d'activités des Avocats, y compris le domaine judiciaire, ainsi qu'à leurs collaborateurs et salariés.

Il s'agirait alors d'instituer un système de délation au sein même de nos Cabinets.

Nos instances nationales ont déjà réagi.

Elles auront notre soutien absolu dans ce combat décisif pour notre indépendance et la dignité de notre fonction.

Notre indépendance, aussi bien, est malmenée par la réforme de la procédure disciplinaire instaurée par la loi Profession.

La création d'un Conseil de Discipline à l'échelon du ressort de chaque Cour d'Appel n'est pas en soi critiquable.

Une instance disciplinaire disposant d'un certain recul par rapport au Barreau auquel appartient l'Avocat poursuivi gagnera certainement en crédibilité.

Notre image ne peut que s'en trouver renforcée.

C'est pourquoi, le Barreau du Val-de-Marne, a volontiers apporté sa contribution à la réflexion sur l'élaboration d'un décret d'application préservant l'équilibre entre les pouvoirs du Bâtonnier, et ceux du Parquet Général.

Mais le projet de décret d'application qui nous a été finalement présenté en fin d'année, fait litière de ce travail et rompt cet équilibre.

L'obligation systématique imposée au Bâtonnier de rendre compte au Parquet Général des suites réservées à une simple enquête déontologique, alors qu'il ne l'a pas initiée, n'est pas acceptable.

Le Parquet Général deviendrait en outre autorité de poursuites à part entière.

Les Ordres se trouveraient ainsi dépossédés de l'autonomie de leur pouvoir d'appréciation, déjà soumis pourtant au contrôle de celui-ci et de la Cour d'Appel.

L'indépendance de l'Avocat peut-elle s'accorder avec une dépendance disciplinaire directe à l'égard du Parquet Général, dont le Bâtonnier ne saurait devenir l'auxiliaire ?

Alors que les sondages d'opinion révèlent que les français ne font plus confiance en leur Justice, l'Avocat fait figure de « coupable idéal ».

L'ensemble de ces réformes resserre l'étau dans lequel est enfermé, de plus en plus, l'exercice de notre profession.

Les réflexions amorcées en matière de procédure civile sont dans le même esprit.

Un récent rapport est parti de l'idée que la lenteur des procédures avec représentation obligatoire serait le fait des parties, donc de leur Avocat.

Il propose d'enfermer l'instance civile dans un carcan propre à déposséder les parties de leur procès, voire à les décourager de tout recours.

Les dispositions actuelles du Code de Procédure Civile donnent pourtant au Juge les moyens de veiller au bon déroulement de l'instance.

Il est regrettable qu'il puisse être imaginé de suppléer à l'insuffisance de moyens de la Justice par la seule volonté de décourager quelques « querulents processifs », et en portant atteinte au jeu normal du double degré de juridiction.

C'est enfin sans concertation avec les professionnels de la Justice qu'est intervenue en fin d'année, l'adoption de la loi élargissant les compétences de la Juridiction de Proximité et du Tribunal d'Instance.

Comment ne pas regretter que d'évidentes considérations budgétaires et d'effectifs aient soudainement conduit à l'extension de la compétence des Juges de Proximité, au détriment des garanties d'une Justice rendue par des Magistrats Professionnels ?

L'augmentation du taux de compétence des Tribunaux d'Instance entraîne un recul des litiges dans lesquels l'assistance de l'Avocat est obligatoire et accroît par conséquent la différence de traitement entre les justiciables.

Ces dispositions surprennent au moment même où le ministère d'Avocat près la Cour de Cassation vient d'être imposé en matière sociale, au motif que l'absence d'Avocat ne permettrait pas une défense utile et efficace et le respect de l'égalité des armes entre les parties.

Mais en définitive, cette obligation ne s'inscrit-elle pas plutôt dans une même volonté de décourager les recours ?

Ce tableau rapidement brossé des textes intervenus ou annoncés au cours de ma première moitié de mandat n'est pas pour nous réjouir, mais paradoxalement, nous rassemble, nous unit, nous force à réagir et à communiquer, sur les valeurs qui forgent notre identité que sont notre indépendance et notre déontologie.

Il ne s'agit pas d'une démarche corporatiste comme certains le prétendent: A travers les Avocats, ce sont les droits des justiciables qui sont en cause!

C'est dans ce contexte, et ce n'est pas le moindre des paradoxes, que le Garde des Sceaux nous appelait en septembre dernier à réfléchir d'urgence aux modalités de rapprochement avec les juristes d'entreprise au nom de notre intérêt commun à voir clarifier et renforcer la place des juristes français sur la scène internationale.

Pour les juristes d'entreprise, la fusion de nos professions serait devenue un enjeu essentiel, non pour eux-mêmes, mais pour la compétitivité de nos entreprises.

Les juristes français seraient, paraît-il, en position de faiblesse face à la concurrence de leurs homologues étrangers parce qu'ils ne seraient pas dotés du statut d'Avocat et, singulièrement, du secret professionnel.

Notre indépendance aurait donc quelques vertus !

Le secret professionnel qui nous reste ne serait donc pas simplement le moyen de protéger les droits de quelques délinquants, mais serait aussi un atout majeur à la vie des affaires.

Selon un rapport récent d'éminents juristes d'entreprise, notre profession n'aurait pas le monopole de l'éthique et de la déontologie, et ceux d'entre nous qui exercent leur activité pour le compte de quelques clients institutionnels n'auraient pas l'indépendance que notre profession revendique.

J'entends ces arguments.

Pourtant, quelque que soit son mode d'exercice et son domaine d'activité, l'Avocat reste lié par les valeurs de son serment, qui me semblent exclusives de tout lien de subordination avec une entreprise commerciale dont il serait le salarié.

Les valeurs qui cimentent la profession d'Avocat, dont les Ordres et notre déontologie sont les garants, sont indivisibles et inaliénables.

Je ne prétends pas qu'une réflexion ne doit pas s'instaurer, mais je n'en vois pas l'urgence face à d'autres priorités de notre exercice quotidien.

Certes, partager pour les renforcer des valeurs affaiblies est une idée séduisante.

Je suis de ceux qui militent ardemment pour une évolution et une modernisation de nos structures d'exercice, une diversification de nos activités et une spécialisation de nos compétences.

Je me suis employé à les promouvoir au cours de ma première année de mandat.

J'admets aussi qu'un certain réalisme économique nous contraigne à appréhender le droit comme un marché, auquel il faut nous adapter dans le respect de nos valeurs.

C'est la raison pour laquelle, j'ai adhéré sans réserve à la grande campagne de communication mise en œuvre par nos instances nationales et qui sera relayée au plan local.

Mais protéger d'abord la défense de nos droits, les droits de la défense, et les droits à la défense, demeure une priorité.

L'accès au droit et l'accès à la justice sont des enjeux cruciaux de l'égalité des citoyens devant la loi.

Deux tiers de la population de notre département sont éligibles à l'aide juridictionnelle.

Notre Barreau s'investit chaque jour un peu plus dans l'assistance aux personnes en besoin.

En 2004, nous avons développé notre service d'aide aux victimes et signé une convention de partenariat avec le SAJIR, reconnaissant à chacun le rôle qui est le sien.

Nous assurons également une consultation juridique aux détenus, dans le cadre du Point d'accès au droit de FRESNES, dont le succès nous revient en grande part.

Nous délivrons des consultations à la Maison de la Justice et du Droit qui a vu le jour, à CHAMPIGNY SUR MARNE, dans laquelle notre Barreau a aussi sa place.

Ce mois-ci, nous avons également créé des points de consultations dans certains Tribunaux d'Instance et dans une Mairie en droit des étrangers.

Déjà renforcé d'un quatrième Avocat depuis le mois d'octobre, notre groupe de défense pénale va encore améliorer son organisation et accroître son effectif et ses moyens, dont la collectivité des Avocats supporte, étrangement, une large part du coût financier.

Le secteur aidé doit mériter une attention prioritaire des pouvoirs publics.

En octobre 2002, Le Garde des Sceaux annonçait, lors de la Convention Nationale des Avocats à NICE, que l'amélioration de la rémunération des Avocats en matière d'aide juridictionnelle était une des priorités de cette législature.

Je suis curieux de savoir comment nous sera expliqué au mois d'octobre 2005, lors de la Convention Nationale des Avocats à

MARSEILLE, que ce chantier prioritaire n'a quasiment pas évolué depuis trois ans ?

Il est sans cesse demandé à notre profession de payer le prix de la concurrence mais de supporter seule le coût de la solidarité.

A mi-chemin de mon mandat, j'espère encore pouvoir rendre compte à mes Confrères d'une évolution favorable de ces questions.

Il est toutefois, en ce début d'année, une réforme dont nous devons nous réjouir.

Il s'agit de la formation continue obligatoire, effective depuis le 1^{er} janvier, et que la profession appelait de ses vœux.

Dans un secteur concurrentiel, les enjeux de la compétence ne sont pas à démontrer.

La compétence participe également de l'éthique de l'Avocat.

Elever notre compétence, c'est nous montrer dignes de notre robe et de la confiance que nos clients placent en nous.

C'est entretenir la flamme d'un amour profond, l'amour du droit, l'amour de notre métier d'Avocat, l'amour de la Défense et l'amour des autres.

C'est de cet amour-là dont souhaitaient nous parler ce soir les deux jeunes lauréats de la Conférence du Barreau du Val-de-Marne, Maître Jennifer LAYANI et Maître Guillaume MIGAUD.

Maître LAYANI, Premier Secrétaire, recevra le prix Agnès LIVAREK, décerné cette année pour la 4^e fois.

Ce prix d'éloquence honore à la fois celle ou celui qui le reçoit et la mémoire de celle en hommage à laquelle il est décerné.

Voilà plus de quatre années déjà que Maître Agnès LIVAREK nous a quittés.

Je salue amicalement sa famille, qui nous fait l'honneur de sa présence.

Pour beaucoup d'entre nous ici, Agnès est plus qu'un visage et n'est pas simplement qu'un symbole.

Le prix qui porte son nom est un témoin, passé au fil des ans, de discours en discours, pour célébrer l'éloquence, mais aussi perpétuer sa passion du droit et de la justice.

Maître LAYANI, Maître MIGAUD,

Je vous laisse la parole pour nous parler d'amour.



Remise à Maître Jennifer LAYANI du Prix « Agnès LIVAREK » par Maître Elizabeth MENESGUEN, membre du Conseil de l'Ordre

« LE VAL-DE-MARNE EST-IL EN MAL D'AMOUR ou FAUT-IL REINVENTER L'AMOUR ? »

par

Maître LAYANI Jennifer et Maître MIGAUD Guillaume

JENNIFER LAYANI : Préparer la rentrée solennelle, c'est une épreuve...

Je revois l'incroyable performance de nos prédécesseurs et le brio avec lequel ils avaient captivé l'auditoire.

Après des heures de travail, leur création était un véritable chef d'œuvre. Leur discours tout entier «surfait» sur la vague ;, pas une fausse note pour entacher l'originalité de leur prestation.

A vous dire vrai, je n'y ai pas assisté à cette rentrée. L'avocat que je suis n'était pas encore né. Je prenais encore soin de ma Robe et je la pliais consciencieusement dans son petit sac noir.

La rentrée solennelle n'était dans mon esprit qu'une cérémonie d'après fêtes, un prétexte pour ne pas travailler l'après-midi et se retrouver dans cette belle Cour d'Assises en ayant le sentiment d'appartenir à une famille, celle avec qui l'on grandira chaque jour dans ce Palais.

Le brillant dialogue de mes Confrères et amis, Fatma HAJJAJI et Issam EL ABDOULI, je le vis sur écran...

Et je fus littéralement fascinée. D'autant plus que j'avais, à plusieurs reprises, eu l'occasion d'apercevoir le titre de leur Rentrée : « Faut-il crier plus fort de l'autre côté du périphérique ? » et je me demandais bien de quoi cela pouvait retourner...

Merci pour cette singulière leçon d'éloquence !

Dans l'épreuve de la préparation à la Rentrée Solennelle, trouver un titre accrocheur relève de l'exploit...

Non par manque d'idées car évidemment les plus inattendues, voire les plus saugrenues, viennent rapidement à l'esprit lorsqu'il s'agit de discourir. Et l'éloquence, la vraie, n'est-elle pas l'art de discourir sur n'importe quoi, pourvu que cela soit bien dit ? Mais trouver le thème qui à la fois séduit par les mots et suscite l'intérêt est tout autre. Je vous parle du thème qui mérite que l'on s'y attarde. Celui qui plaît ou qui interpelle le plus grand nombre et qui ne s'adresse pas qu'à une élite.

Ce thème nous l'avons conçu et défendu ensemble car il nous tenait à cœur. Parce que de toute façon, notre qualité de jeune avocat stagiaire en voie de disparition nous excusait par avance et nous donnait le droit à l'impertinence.

Oui, le « bébé avocat » fraîchement sorti du Centre de formation devait, jusqu'à présent, évoluer sous l'aile protectrice d'un aîné expérimenté, pendant deux années, afin d'apprendre à voler...

Mais, le législateur a estimé qu'une formation *ad vitam aeternam* vaudrait mieux pour tous, les jeunes et les moins jeunes; ce qui est une bonne chose car certains Confrères n'ont pas actualisé leurs connaissances depuis que l'adultère n'est plus un délit...

Et législateur est allé plus loin puisqu'il a estimé qu'à la sortie de l'œuf, le poussin pouvait désormais faire son propre nid, chasser seul et apprendre à voler seul, même si souvent il se plante et que les vers de terre se moquent de lui ou pire..., ne le prennent pas au sérieux, lui et toute son espèce... La loi crée parfois des fictions qui nous font entrer dans la 7^e dimension : le frais diplômé pourra, dès lors, exercer sans conduite accompagnée.

Je suis moi-même encore un poussin. L'un des derniers. Et oui, Guillaume, nous sommes les derniers Secrétaires de la Conférence du Stage, puisque le stage disparaît.

Pour cette dixième et dernière année de la Conférence du Stage et après cette mise en bouche de... bavarde, Monsieur le Président du Tribunal, Monsieur le Procureur, Monsieur Le Bâtonnier, mes Chers Confrères, Mesdames et Messieurs, parlons d'Amour !

Guillaume MIGAUD : Parlons d'Amour !

JL : Parler d'Amour à la Rentrée solennelle, ce n'est pas une plaisan-

terie.

GM : « C'est original ! »...

JL : ... diront les plus diplomates.

GM : « Soyez sérieux... parlez des prisons, des réformes, des avocats, de Créteil »...

JL : Mais l'un n'empêche pas les autres !

Le thème de cette rentrée ne s'adresse pas qu'à ceux qui portent la Robe. Car sous vos Robes... il y a des hommes, des femmes; il y a des cœurs et ...

GM : Oui mais...

JL : ...Mais quoi ?

GM : L'Amour nécessite qu'on lui prête certains égards...

Il nous aurait fallu un cadre plus chaud, plus intime...

Des velours, du bois noble, des vieux cuirs tannés... Les soirées du Tribunal de PARIS, les marbres du Palais d'Aix-en-Provence, des lieux chargés d'histoire et de passions...



Maître Guillaume MIGAUD : «...Ce haut bâtiment, brut, violent, froid... a-sentimental...»

Mais ici, que puis-je faire ? Ce décor nous agresse !

Ce haut bâtiment, brut, violent, froid...

Cette salle des pas perdus sans couleur, faite de béton, sans âme...

Cet amphithéâtre enfin, «a-sentimental» dans son architecture...

Du métal, du bois verni et sec, ces murs rocailleux...

Tout m'agresse, m'opresse, mon âme saigne et mon cœur se serre...

Nous aurions été tellement mieux ailleurs...Vous, assis sur de confortables banquettes, moi debout sur un vieux parquet ciré. Tout aurait été plus propice à l'Amour, une ambiance chaude, calme presque tamisée...

Car c'est là que s'épanouit l'Amour.

En vérité je vous le dis, si l'Amour vit en pleine lumière, il naît, se renforce et perdure dans la tendre atmosphère des salles intimes.

Les grands espaces peuvent faire fuir l'Amour, on s'y sent épié, surveillé... jugé...

À CRÉTEIL nulle alcôve, nul recoin, nul aparté, tout est lumière et pourtant froideur... C'est l'enfer Cristolien ! Comment pourrais-je ici vous parler d'amour ?

Et pourtant ! Que la symbolique est grande en ce lieu où nous sommes tous réunis ! Ce lieu de rencontre est presque magique. Il est vrai que j'y exerce depuis peu mais déjà je suis tout empreint de cette atmosphère.

Ce tribunal est le siège de mon Barreau, de mon Ordre.

Est-ce pour autant le siège de mon Amour ?

JL : « Du bois, de la chaleur, des chandelles »... Ce que tu me contes m'afflige, c'est tout juste digne d'un crétin à Créteil ! Ainsi pour que le thème sonne juste à tes oreilles, ce qu'il te faudrait, c'est un décor des merveilles ! L'endroit te serait hostile et il manquerait de chaleur ? Sa Majesté a la critique facile ! L'inconfort prétendu de son Palais l'empêcherait d'inventer ses milles et une nuits.

Mais que te faut-il donc, jeune damoiseau, pour que cet endroit te paraisse plus chaud ? Est-ce d'un abri que tu as besoin pour te protéger d'une réalité cruelle ? Seule une garçonnière encensée te permettrait-elle de fantasmer ?

Je ne te comprends pas. Le bois que tu décris est vieux, grinçant et inconfortable ...Créteil est de notre temps ! C'est un château moderne dans lequel il fait bon vivre. La chaleur y est partout : le moelleux des chambres correctionnelles, des « *chambres* » correctionnelles... et cette divine moquette murale que tu retrouves à chaque étage d'une couleur différente. Tout cela est une invitation au confort !

Notre Palais est un paquebot, c'est un « *love boat* » sur l'océan de Créteil et crois-moi, l'équipage s'y amuse ! A la barre, notre capitaine, contre vents et marées, doit nous ramener à bon port. A ses côtés, le staff technique, l'équipée sauvage et des moussaillons, des moussaillons... et des vacanciers aussi, forcément !

Tout ce petit monde évolue entre les cabines intérieures et les suites du pont supérieur.

Au 7^e niveau, l'instruction a cap sur l'horizon, au 10^e le Parquet est monté au plafond. La « *JAFERIE* » offre plus de proximité: quelques marches à gravir après la palpation de sécurité et plus d'intimité encore, les familles se mettent à nue. Dans les cales, l'application des peines, et nous...



Maître Jennifer LAYANI : « ... Notre paquebot est insubmersible! Ne le dénigre pas... »

GM : C'est ainsi que tu nous vois ?

Quel merveilleux bateau que voila où les Avocats sont des galériens enfermés dans les cales sombres et humides...

Je ne sais pas où tu peux voir un Capitaine STEBINGS parmi les honorables membres de cette assistance...

Ton « *love boat* » ressemble plus à un bateau usine pour la chasse à la baleine qu'à un paquebot de croisière...

Demande donc au dépôt, au sous-sol, ce qu'ils en pensent de ton bateau des merveilles... N'as-tu jamais entendu, les jours de comparution immédiate, les appels de ceux qui attendent désespérément d'être extraits de leur cales...ils vocifèrent, tapent contre les murs de leurs cellules...n'as-tu jamais toi aussi ton cœur qui se serre à leur écoute ?

Un vaisseau fantôme oui...

JL : Notre paquebot est insubmersible! Ne le dénigre pas ! et comment oses-tu décrire de la sorte l'espace de nos pas perdus ? « sans couleur, fait de béton et sans âme » ? SANS AME ?...

Fi donc ! Cet endroit ressemble à une salle de bal (d'ailleurs, il advint qu'il le fût...)

L'espace transpire l'émotion. Il te suffit de t'asseoir dans l'un de ses cocons : ces berceaux de béton semblent être tombés du ciel, accrochés qu'ils étaient aux étoiles.

GM : Mais Le béton est une matière froide... immobile...inerte... Où est l'amour dans ce gris ciment proche du zéro degré centigrade ? Je ne vois dans ta salle de bal que les bancs des futurs condamnés sur lesquels ils se cassent l'échine...

JL : Certes la matière est froide mais elle t'invite à t'asseoir sur les genoux d'un Confrère. De ce lieu, la volupté et l'intensité qui se dégagent sont d'une force telle que l'endroit te parle. Tu te trouves ici au cœur même du monde: des vengeances inassouvies, des haines exacerbées, de la misère, de la satisfaction, du contentement et de la jouissance; parfois de ce sentiment profond d'injustice, de cette révolte intérieure qui te ronge, de cette rage contenue, de ce sentiment de fragilité, d'inutilité même.

Puis là, sous nos pieds, tel un peuple de l'ombre, la Cité des Maîtres se prépare et s'agite. Dans les coulisses, les missionnaires revêtent leur plus bel habit avant d'entrer dans l'arène pour mener bataille.

GM : Comment peux-tu à la fois me dire qu'il s'agit d'un château où il fait bon vivre et ensuite me parler de guerre et de soldats ?

Morne plaine où tu t'égares ! Où est l'Amour ici ? Ta salle est froide, il n'y a pas de chaleur ici...D'ailleurs toi-même tu la vois comme un champ de bataille.

Tu t'envoies là où les choses sont terrestres

JL : Si mes explications te paraissent à ce point ... vaporeuses et si pour toi les choses sont si terrestres, les ascenseurs te permettront l'envol.

Il fait bon y passer un moment. Tu entendas, dans ce huis-clos, des notes d'humeurs et des bribes de confidences, des banalités affligeantes dont tu es parfois l'auteur, mais la magie opère.

Et si par chance tu ne t'arrêtes pas à tous les étages, tu peux atteindre le 16^e ciel en un instant !

Vois-tu Guillaume, ce que tu cherches dans ces murs existe déjà dans l'ascenseur. Ressens-tu l'émotion qui se dégage de Créteil ? C'est un lieu de vie, d'échange et de passion ; et ici plus qu'ailleurs, au cœur de la Cour d'Assises.

Je ne peux pas te laisser décrire notre Palais de la sorte.

Cet endroit est propice au débat. Pour parler d'Amour, tu n'as pas besoin d'être dans de la soie. On peut traiter de l'Amour dans le béton.

L'inspiration que tu cherches, tu la trouveras dans ces rencontres d'un jour, derrière chaque porte que tu ouvriras, chaque personne que tu croiseras. Ce Palais recèle plus de chaleur et de richesse que celui que tu décris.

Aurais-tu plus de bois usé et des plafonds accrochés au ciel, que les cons resteraient des cons, cependant que la bonté de ceux qui croient fermement en ce qu'ils accomplissent demeurerait la même.

C'est alors un faux prétexte que tu utilises pour critiquer ce décor : la qualité de ton métier et l'amour que tu lui portes ne se limitent pas à cela.

GM : Admettons que le décor ne change rien à l'affaire...

Mais sais-tu, toute cette laideur, cette froideur...tout cela m'empêche parfois de me concentrer. Je me sens oppressé, je n'arrive pas ici à exprimer toute la dimension de cet amour que je porte lorsque je plaide...

Car finalement notre profession est avant tout un acte d'amour...

Laisse-moi t'expliquer :

La plaidoirie de l'Avocat, c'est quoi ?

C'est une déclaration, une tentative pour convaincre...Comme en Amour, nous nous montrons sous nos plus beaux atours ; comme en Amour, nous cherchons à plaire, à susciter chez l'autre l'attrance et le désir de nous être agréable...

Oui, quand je plaide, c'est par amour de certaine façon...

Mais l'avocat ne plaide jamais pour lui ; il plaide pour son client.

Ton client, tu l'aimes et tu veux qu'on l'aime : tu veux que le juge l'aime, que les jurés l'aiment, que l'audience l'aime...

Tu te dépasses, tu te transcendes, tu te sublimes...et tu n'attends en retour qu'une seule chose : de l'Amour pour ton client que la société a décidé de juger...

JL : Ce que tu dis est beau. ...Mais faux !

Ta naïveté t'honore, à moins que tu ne sois qu'un idéaliste aveuglé par ses chimères ?

Tu aimes ton Client, tu aimes le Juge, tu aimes ton Barreau... tu aimes tout le monde, donc tu n'aimes personne ! Celui que tu aimes, mais à qui tu n'as pas encore déclaré ta flamme car elle te brûle l'ego, c'est celui-là même qui se tient debout devant moi et qui fait son cinéma d'avocat ET de secrétaire de la Conférence du Stage : celui qui n'aime personne d'autre que lui-même et qui le cache si bien sous son déguisement !

GM : Oui je suis Secrétaire de la Conférence ! Et oui j'en suis fier ! Mais qu'ai-je fait pour ça ?

Je me suis mis à nu devant mes pairs...face à eux j'ai traité de l'insolence et de la pertinence...et comme toi j'ai été choisi parmi tout nos amis qui s'étaient eux aussi mis à nu...aujourd'hui encore je veux leur rendre hommage : Sivane, Vélia, Matthieu, Julien, Christophe et Romain... Vous avez, je crois, le même amour que moi pour ce barreau, celui qui vous a poussé à prêter serment dans le Val-de-Marne et non auprès des sirènes de la côte parisienne...vous aussi, je vous aime...

JL : Tu aimes ton Barreau...Mais ton Barreau est constitué d'individus. Chacun avec sa propre personnalité, ses propres opinions, son caractère, ses névroses...

Tu peux coexister en harmonie avec tous tes confrères certes, mais ne viens pas me dire que la fraternité gomme les différences.

Tu ne peux pas aimer tout le monde ! Crois-tu que pendant la période des élections, tu peux soutenir cet amour inconditionnel pour tous et chacun ? Non, tu fais des choix, selon tes convictions, selon les orientations et les personnalités de chacun ; tu votes pour celui qui a ta préférence ou contre celui que tu n'aimes pas. Tout simplement !

Quand tu aimes ton Barreau, encore une fois, tu n'aimes personne. Tu aimes ton Barreau, parce que tu y es.

GM : Si tu as jamais aimé, tu devrais savoir qu'on aime avec les défauts et les qualités de l'autre...notre Barreau est ainsi : avec ses défauts et ses qualités...et j'aime cet ensemble composite, fait d'individus qui ont eux-mêmes leurs qualités et leurs défauts.

Tu as été choisi par tes pairs pour être Secrétaire de la Conférence par amour ; pourquoi ne l'aimes-tu pas ?

JL : Je suis flattée qu'un Barreau m'aime ; c'est la première fois...mais tu fais erreur ; tu n'es pas choisi par amour. Tes Confrères et les membres éminents du jury te choisissent car tu es une vitrine du Barreau, le choix est celui de leur propre image. Tu es le miroir qui leur rendra le reflet le plus flatteur et parce que notre médiocrité éclabousserait de ridicule le Barreau et par ricochet, ceux avec qui il collabore.

A moins que la confraternité s'arrête là où commence la renommée et que, dans l'échec, il vaille mieux sacrifier les pions pour protéger le roi ?

Je dirais moi, que ce Barreau m'est cher parce que je suis un bout de lui, parce que j'y rencontre des gens admirables et que je compte, parmi mes Confrères, des amis formidables. Et tu en fais partie...

GM : Je t'en remercie...cette déclaration me laisse espérer qu'il reste encore en toi un peu de chaleur au-delà cette froideur implacable que tu me jettes au visage...

Mais peux-tu nier tous ces siècles où l'avocat était avant tout l'avocat de Dieu ?

Lorsqu'il plaidait c'était pour l'Amour de Dieu et au nom de Dieu ! Aujourd'hui encore, l'avocat doit s'oublier...

Il ne plaide certes plus pour l'Amour de Dieu (du moins institutionnellement parlant) mais il plaide quoiqu'il arrive pour celui de son client...

JL : Tu ne peux pas t'oublier, c'est une utopie !

L'avocat qui prêtait serment de ne défendre que des causes justes et qui s'engageait à limiter ses honoraires au « don spontané de la reconnaissance du client » n'est plus ! C'est le 21^e siècle Guillaume !

Reconnais d'abord que parfois (souvent ?) ton client, tu ne l'aimes

pas. Tu le comprends, tu compatis, tu le plains, tu l'écoutes, tu dodelines poliment...

Reconnais ensuite que ce qui te plaît, ce qui t'intéresse, ce n'est pas ton client ; c'est son histoire, son dossier, sa problématique.

Ce que tu aimes, c'est résoudre les problèmes de droit, c'est te sentir utile, c'est gagner la partie ; car tu peux gagner, tu peux renverser la vapeur, tu peux faire la différence parce que TOI, ... tu le vauds bien !...

Ce que tu aimes, c'est que dans un barreau de près de cinq cents avocats, l'on reconnaisse tes qualités de juriste, de plaideur et d'orateur. Ce qui, soit dit en passant, ne doit définitivement pas être confondu : un bel orateur peut être un juriste médiocre. Il n'est question, en fin de compte, que de toi-même. De ta personne ... et de ton nombril.

A quoi te sert ta robe selon toi ? A te fondre dans ta communauté ? Le corps des défenseurs n'est qu'un et La Défense est la même pour tous ?

Sous ta robe, tu dissimules sans te l'avouer la vanité qui a précipité ta chute dans cette Cour d'Assises aujourd'hui.

Celui qui attire à lui les projecteurs est malvenu de crier son amour à la terre entière !

Oh oui, j'exagère probablement, mais c'est pour t'ouvrir les yeux : la clairvoyance altèrera l'éclat de ta fierté.

GM : Mais je vois très clairement, mes yeux sont grands ouverts...ne me prends pas pour ce que je ne suis pas... Je ne peux pas te laisser dire de telles horreurs...à toi la vanité, et à moi la sincérité...

Comment peux-tu raisonner ainsi ?

A quoi me sert ma robe ? elle est tout à la fois : tantôt bouclier, lorsque le Juge s'en prend à mon client et que j'interviens pour que cesse le tourment, tantôt repère, quand au milieu de la foule du Palais, le justiciable perdu m'appelle et me demande conseil. Ma Robe est, ne t'en déplaît, le symbole de mon dévouement envers les autres.

Oui, je la porte avec fierté et orgueil, mais pas l'orgueil que tu crois ; rassure toi pour moi, mon ego va très bien et il ne dicte jamais mes actes...comment pourrais-je, si jeune avocat, « poussin » comme tu te plais à le dire, me prendre pour Dieu ou je ne sais quoi d'autre...

JL : Arrête ! La robe semble vendue avec le kit du parfait vaniteux et l'avocat aime sa parure.

Son costume lui donne de l'allure ; il parade, tantôt jouant la comédie, tantôt feignant le drame. L'air préoccupé, abattu, rêveur, révolté ou effaré.

Nos mots sont des notes de musique. L'avocat joue de la mandoline... et aime à s'écouter jouer. Et ce soir, nous sommes duettistes. L'avocat se raconte seul ou en compagnie : devant un public, il s'épanouit ! Nul besoin d'une oreille attentive. L'apparence de l'intérêt, des hochements de tête ou des murmures d'acquiescement lui suffisent. L'attention le ravit, l'intérêt l'enivre et l'admiration l'excite.

Tandis qu'il conte ses prouesses de la journée, l'autre lui répond avec sa propre anecdote.

« J'ai LE client ! »... Celui qui vaut le récit de l'atrocité.

Car le pire client fait la fierté du conseil ; la pourriture le fait briller. Quel mérite à défendre l'irréprochable ? Le bon père de famille ne fait pas recette. L'avocat préférera se vanter de l'escroc et du violeur, car l'ignominie de l'accusé le fascine.

Regarde-nous, déambuler dans nos costumes, la tête haute, faisant de grands pas comme pour être à la hauteur de nos fantasmes et de nos perversions !

GM : Tu dessines les travers d'une caricature d'avocat...le reflet prochain de ton propre miroir si tu n'y prends garde toi aussi...

Mais dis moi, si je dois suivre ton raisonnement, où puis-je trouver le bon avocat ? Dois-je moi aussi, déambuler dans les rues de la cité, une lanterne à la main en plein jour ?...

JL : Le bon avocat sera celui qui, au-delà de sa personne, aura aussi conscience de sa dimension sociale, de son utilité au sein de la société. Petit grain de sable qu'il est, il contribue néanmoins à la

beauté des plages, à leur sécurité, à la tranquillité des baigneurs et à l'éducation des surfeurs.

Celui que tu aimes quand tu plaides, c'est toi. Et tu l'as dit toi-même : « nous cherchons à plaire »!

Chaque mot que tu choisis ressemble à un bijou dont tu te pares. Les actes que tu déposes sont le reflet de ta réflexion, la matérialisation de tes neurones. Ainsi, ta plaidoirie sera ton miroir tout entier si tu en es à la fois l'auteur et l'interprète ; elle sera le produit de ton éloquence, si tel un funambule, tu avances en équilibre dans une affaire dans laquelle rien d'autre ne te permet de te raccrocher.

GM : Oui, ta plaidoirie c'est ta création...c'est une image que tu crées ; mais ce n'est pas toi qui est jugée...

Et si tu es jugée ce n'est qu'à travers l'image que tu as donnée de ton client.

Ce n'est pas toi qui subira ou l'échec ou la réussite...tu es protégée. Si ce n'est l'amour qui est le moteur de ta plaidoirie, si tu ne t'investis pas un tant soit peu pour ton client, tu es vouée à l'échec personnel...

Prends garde : tu finiras tel Narcisse à force de trop te regarder...

JL : Non ! A chaque fois que tu plaides, toi aussi, tu es jugé : lorsque ton prévenu comparait, tu apparais !

Il faudrait créer un « casier légendaire » pour les avocats. Telle une légende, « le texte accompagne l'image et lui donne un sens »...

Celui que tu veux que le juge, le public et les jurés aiment, ce n'est pas ton Client. C'est TOI à travers ton Client ! Et ce que tu attends en retour, c'est une reconnaissance, car sans toi, la face de la Terre aurait été changée...

Lorsque tu plaides, lorsque tu intervies dans une procédure, tu es mandataire : tu agis au nom et pour le compte de ton client, tu le représentes. Si ton client perd, tu perds. Si tu perds, c'est dommage pour ton client; pour toi... c'est nul !

Mais une chose est sûre : ça ne vient forcément pas de ta plaidoirie, à laquelle ils n'ont définitivement rien compris. Non c'est cette Présidente trop répressive ou bien ton client, qui n'a rien compris lui non plus !

Lorsque ton œuvre a échoué, de qui l'amour est-il blessé ?

Et si tu gagnes ! Ah si tu gagnes ... Alors là, c'est TA victoire ! TOI contre les juges, TOI contre le Ministère Public, TOI contre le prévenu : TOI contre le « mooonde » entier.

Telle une médaille, l'avocat ressort portant sur son visage un large sourire de satisfaction, c'est SA victoire.

Ce sont les jours « plus » de la vie d'un avocat. Comme celui où, à la lecture d'un délibéré, le regard à la recherche du « par ces motifs », il jubile car la maîtresse lui a donné raison. Et bien plus, son nom figure sur la copie...

En mettant ta robe, je te l'ai dis, tu te prépares à livrer bataille.

Arrivé dans la salle d'audience, tu recherches les alliés potentiels, comme ce magistrat avec qui tu as discuté une fois de l'art aborigène ou cet assesseur qui a rendu un jugement de divorce très favorable à ta cliente (il t'adore forcément puisqu'il t'a donné raison...) et ce procureur qui sera, aujourd'hui, ton meilleur ami et qui, du haut de son échafaud, requerra l'application stricte de la loi pénale, pour ce voyou qui a violenté ta pauvre victime.

Ces alliances éphémères demandent une capacité d'adaptation certaine.

Tout est personnel ! Ayons l'honnêteté de reconnaître que remettre quelqu'un en liberté sur un vice de procédure, ce n'est pas dénigrer les agents et officiers, mais permettre à un individu d'exercer les mêmes droits dont eux-mêmes pourraient se prévaloir.

A la Cour, il faut séduire. Il faut composer.

La raison pour laquelle tu aimes si fort ton client, et tes confrères, et le juge, ce n'est que parce qu'ils sont le laissez-passer de ta légitimité dans un groupe, les certificateurs de ta qualité, la garantie de tes vices cachés.

GM : Maître, vous êtes bouffie d'orgueil !

Ne vis-tu donc que pour toi ?... Si tu as choisi de défendre ton client

c'est que quelque part tu l'aimes... et si ce n'est pas par amour pour lui, que ce soit pour l'Amour de la Justice...

Je ne comprends que tu aies choisi ce métier si tu n'est pas guidée par l'amour des autres...et pas seulement des justiciables mais aussi de tes confrères et des magistrats...

Tes Confrères d'abord : il y a de l'amour dans l'expression même : « frère ».

Ce mot pour te rappeler que tu appartiens à une famille. Ils sont comme tes frères, tes sœurs...

JL : tes con...s !

GM : Ne te raille pas ! Nous ne sommes pas seulement liés par des liens professionnels...Il y a de l'amour entre nous...Entre toi et moi...entre vous et nous mes très chers confrères...et consœurs...

Je t'accorde en revanche que concernant les magistrats ...le problème est un peu plus épineux...

Ah les magistrats !! ils sont si...différents !

Ils portent comme nous une robe noire; comme nous, ils sont issus pour la plupart des bancs de la fac ; comme nous ils travaillent dans ce Palais ; et pourtant, autant de différences que d'incompréhension...

JL : « Noirs de loupes, grêlés, cerclés de bagues
Vertes, leurs doigts boudés crispés à leurs fémurs (...)

*Ils ont greffé dans des amours épileptiques
Leur fantasque ossature aux grands squelettes noirs
De leurs chaises ; leurs pieds aux barreaux rachitiques
S'entrelacent pour les matins et pour les soirs !*

*Ces vieillards ont toujours fait tresse avec leurs sièges (...)
Et, les Assis, genoux aux dents, verts pianistes (...)*

-Oh ! Ne les faites pas lever ! C'est le naufrage...

*Ils surgissent, grondant comme des chats giflés,
Ouvrant lentement leurs omoplates, ô rage !*

Tout leur pantalon bouffe à leurs reins boursoufflés. (...)

*Et vous les écoutez, cognant leurs têtes chauves
Aux murs sombres (...)*

Puis ils ont une main invisible qui tue ! (...) (1)

GM : Peut-il y avoir de l'Amour entre les avocats et les magistrats ? Ne serait-ce pas contre-nature ?

Il y a la loi de 1905 qui impose la séparation de l'Eglise et de l'Etat et il y a cette autre loi, non codifiée, qui nous impose la séparation des avocats et des magistrats.

JL : Et pourquoi donc ?

GM : Suis mon raisonnement : je te l'ai dis, plaider est un acte d'amour... Alors lorsque je plaide et que le procureur et le juge condamnent mon client, quelle déchirure ! Je me sens rejeté, comme un amant éconduit, comme un amoureux transis dont personne n'a voulu...

Souvent, la répétition de ces déceptions pourrait nous rendre aigris...d'ailleurs certains d'entre nous cultivent, dit-on, une haine féroce envers les magistrats...Mais la haine n'est que le pendant d'un amour déçu ! Ainsi tels les Capulets et les Montaiguts, « deux familles égales en noblesse...sont entraînées par d'anciennes rancunes à des rixes nouvelles... »

Et pourtant, il est, parmi nos nobles magistrats, certains pour qui j'ai une affection toute particulière...certains que j'aime...

JL : Tu m'en diras tant !

GM : Mais voilà que je transgresse la loi du silence...que je franchis le mur des convenances qui nous interdit d'aller au delà des : « Bonjour M. Le Président »

JL : « Bonjour Maître »...

GM : Et pourtant...je peux bien vous l'avouer, à vous...nous avons un ami magistrat... !

Pas un de ces amis dont on dit qu'il est « bien placé », pas un de ceux qu'on appelle quand on a besoin de quelque chose...non, un vrai, un que nous aimons et qui, je crois, nous aime un peu. Par décence, je ne vous le nommerai pas ...Notre amour doit rester secret...les gens jaseront s'ils savaient : «- oui, c'est normal, ils connaissent Monsieur X - il paraît qu'ils fréquentent X : ça explique bien des choses... »

J'ai même entendu dire que cela pourrait freiner son avancement ! C'est ainsi, il est, dans ces murs, des amours interdites qui se cachent et pourtant prospèrent...

JL : Voilà, tu tombes dans le travers commun de mettre l'amour à toutes les sauces.

Dis-moi, Guillaume, ce qu'est pour toi l'Amour !

GM : L'amour c'est savoir s'oublier, c'est savoir partager...Jennifer C'est regarder l'autre et lui dire droit dans les yeux, sans mentir...

*« Ton bon plaisir règle seul mon envie
Ma volonté demeure à la tienne asservie »*

JL : ... « Aimer, c'est ce qu'il y a de plus beau. Aimer, c'est voler si haut... Et toucher les ailes des oiseaux, aimer... »

GM : Je te trouve bien désabusée...comme si l'Amour n'était pour toi qu'une chimère après laquelle tu ne veux même pas te donner la peine de courir.

JL : Mais ce mot est à la fois si important et ne veut rien dire ! L'histoire de l'Amour est un quiproquo, un malentendu qui s'attache à des générations. Il est le fantôme de la conscience collective, la méprise qui engendre nos souffrances.

Tentes de trouver une définition à l'Amour, autre que des citations en guimauve. Qu'est-il vraiment ?

GM : L'amour intéresse tout le monde et plus que tout. Car toute notre vie, privée ou publique, familiale ou professionnelle, ne vaut qu'à travers de l'amour que nous y mettons ou que nous y trouvons. Tant d'écrits sur l'amour, de chansons, de poèmes, de romans...

L'amour est le sujet par excellence.

JL : Mais ce n'est pas la définition de l'Amour.

La confusion vient souvent du fait que l'on pense que l'amour est tel qu'on le rêve. Ainsi, lorsque j'interroge mes amis ou mes Confrères sur ce qu'est l'Amour, ils me décrivent l'amour comblé et comblant, la passion heureuse, la complétude.

C'est exactement ce qu'Aristophane, invité du Banquet, explique : Il raconte, qu'au commencement, la nature était bien différente : nos ancêtres étaient doubles et pourtant ils étaient d'une identité parfaite.

« Chaque homme constituait un tout, de forme sphérique, avec un dos et des flancs arrondis ; ils avaient quatre mains, autant de jambes, deux visages tout à fait pareils sur un cou parfaitement rond, mais une tête unique pour l'ensemble de ces deux visages opposés l'un à l'autre ; ils avaient quatre oreilles, deux organes de la génération, et tout le reste à l'avenant ».

Il n'y avait donc pas deux, mais trois genres dans l'espèce humaine : les mâles, qui avaient deux sexes d'hommes, les femelles, qui avaient deux sexes de femme, et les androgynes qui portaient l'un et l'autre sexes.

Vaillants qu'ils étaient, ils tentèrent d'escalader le ciel pour combattre les Dieux. Zeus, pour les punir, décida alors de les couper en deux.

Depuis lors, chacun tente de « recomposer l'antique nature, s'efforçant de fondre deux êtres en un seul et de guérir la nature humaine ».

Quand donc un homme rencontre sa moitié, c'est « un prodige que les transports de tendresse, de confiance et d'amour dont ils sont saisis ; ils ne voudraient plus se séparer, ne fût-ce qu'un instant ».

Mais je te l'ai dit. Ce n'est qu'un mythe, une fable, une légende ! Le mythe, c'est une construction de l'esprit, une affabulation qui représente l'humanité idéalisée, c'est « un récit fabuleux transmis par la tradition »...

Nous avons été leurré depuis des siècles ! L'éloquence d'un mythomane aura suffi à faire de nous des chasseurs de rêves. Depuis

toujours, notre vision de l'Amour est tronquée et entretenue.

Il était une fois, une jolie princesse qui attendait son prince d'un charme fou.

Il arriva enfin. Elle était belle. Et jeune. Et riche. Et lui aussi.

Et ils se plurent au premier instant. Non, même ils s'aimaient déjà



Maître Jennifer LAYANI « ... Voilà ce que tu t'apprêtes à introduire dans les petites caboches de tes enfants ... Et ... ils » auront de cesse d'attendre celui qui n'a pas le GPS sur son bourrin!... »

avant de se connaître puisqu'elle l'attendait ; et qu'il avait passé toute sa vie sur son cheval pour la retrouver.

Malgré leurs différences (peut être n'en avaient-ils pas), les deux blancs-becs se marièrent (sinon c'est qu'ils ne s'aimaient pas vraiment, n'est-ce pas Guillaume ?) et eurent beaucoup d'enfants ... car ils n'avaient rien d'autre à faire, ... vu que le livre était terminé !

Voilà, ce que tu t'apprêtes à introduire dans les petites caboches de tes enfants ! Et toute leur vie, ils n'auront de cesse d'attendre celui qui n'a pas le GPS sur son bourrin !

GM : Ton amertume est à la hauteur de ton désappointement.

JL : La désillusion est toujours pénible et impitoyable, certes ; et Alice aux pays du désenchantement devient réaliste...

Mais ne prends pas ce que je te dis pour argent comptant. Ce n'est pas parce que je ne fais pas l'éloge de l'amour que j'en suis victime. Au contraire, appréhender la réalité telle qu'elle existe te protège des déceptions. Celui qui est pessimiste ne peut avoir que d'agréables surprises dans la vie car alors, tout est possible : Le Pire mais aussi le Meilleur...

Et se rendre à l'évidence n'est pas se résigner. N'est pas faible celui qui voit véritablement ; ni déçu, celui qui ne se ment.

Ton émerveillement pour l'Amour se comprend, et je sais celle que tu aimes éperdument. Ca, c'est ... Claire ! Mais cela ne t'empêche de concevoir que l'objet de ton affection, au final, porte ton prénom et qu'ici, ce n'est plus d'amour qu'il est question !

GM : De quoi parle-t-on alors ?

JL : ...L'amour, du moins ce que tu appelles amour, te comble selon toi, n'est-ce pas ?

GM : bien sûr

JL : Tu te sens UN et ENTIER ; tu te sens fort et complet. Est-ce encore vrai ?

GM : Jusque là, oui.

JL : Si alors, je te prends ce qui te comble, il te manque ?

GM : évidemment !

JL : Il te manque et tu le désires ?

GM : C'est certain...

JL : Tu désires donc, ce que tu n'as pas ?

GM : Ce que je n'ai plus !

JL : Oui, ce que tu n'as plus, si tu veux. Ce que tu aimes alors, lorsque ta bien aimée est là, c'est ce que tu as ce qui te manquerait si tu ne l'avais pas ?

GM : Et alors ?

JL : Alors, ce que tu aimes, Guillaume, c'est l'état dans lequel tu es, les dispositions qui sont les tiennes quand tu as l'objet de ton désir. L'Amour n'est donc rien d'autre que le désir d'avoir ce qui te manque. L'Amour est incomplétude et besoin. Aimer, ce n'est qu'avoir l'objet de son propre désir, et l'Amour n'est plus qu'amour-propre !

GM : je suis parfaitement ton raisonnement, ta logique me séduit...mais tes conclusions te confinent au sophisme...l'amour naît certes du besoin et de l'incomplétude mais il n'est pas le sentiment égoïste que tu décris...l'amour dépasse cela, dépasse ta propre personne et si l'absence de l'autre te brûle, c'est parce que tu sais qu'il en est de même pour lui...

JL : Quand tu étais petit, on t'a conté que tu rencontrerais une princesse, Guillaume...

GM : je l'ai rencontrée...

JL : ... que tu avais une moitié quelque part, une âme sœur, que les coups de foudre arrivaient ?

Tant que ces légendes ne te sont pas arrivées, tu demeures vide et quelque chose te manque. Lorsque tu penses que cela t'arrive, tu combles ce vide ! Ce qui te réjouit, c'est ce que tu te remplis. Ce que tu attendais est enfin advenu.

Tout comme il advient pour ta promise qui ressent la même chose. En guise de remerciements, tu lui dis « *je t'aime* » pour qu'elle s'accroche un peu plus.

GM : Mais « *Je t'aime* » est une promesse !

JL : Oui, « *Je t'aime* » rassure et reconforte. Et en entendant ces mots, tu espères que ce que tu as maintenant, durera. Alors tu te surprends à aimer que l'on t'aime.

Et parfois même à aimer parce que tu crois que l'on t'aime...

GM : Mais l'amour que tu donnes sans retour, existe. Il est des amours unilatérales.

JL : Je te l'accorde. Mais il n'est pas question d'Amour ici. Il s'agit d'attirance, d'intérêt, d'admiration, de transfert, d'obsession... c'est « *l'inclination passionnelle que tu ressens pour quelqu'un, fondée sur l'instinct sexuel et qui entraîne des comportements variés* ». Je ne l'invente pas, c'est dans le dico !

GM : Tu parles de l'Amour entre deux personnes. Mais que fais-tu de l'Amour de la Justice, de l'Amour de l'Art... ?

JL : C'est pour moi la même chose ! C'est l'espoir tourné vers un idéal. Celui auquel tu crois, celui que l'on t'a appris. Ce sont des faveurs à l'égard de ce que tu trouves Beau, Bon, ou Juste. C'est le goût que tu as pour quelque chose qui te procure du plaisir. Crois-moi, l'Amour n'est qu'une invention dont tu te sers pour cacher tes travers. Et, sous couvert de ce sentiment noble, tu justifies les traits inavouables de ta personnalité : Exclusivité et sa petite sœur Possessivité ; Jalousie et Intransigeance, les cousines qui sont de toutes les festivités ; sans oublier Mensonge et Infidélité. Il faut composer avec ces piques-assiettes, qui grignotent ton amour et boivent ton eau fraîche...

GM : Et que fais-tu du Respect, de la Tolérance, de la Patience et de

l'Honnêteté ? il semblerait que nous n'ayons jamais été invités aux mêmes banquets, très Chère. Mes festivités ont toujours le goût de l'amour pourvu que mes convives soient heureux.

JL : Mais chacun se vante de posséder ces vertus. C'est comme le Pardon que l'on aime tant refourguer aux autres, tant qu'il ne s'agit pas de nous. Le véritable pardon n'existe pas dans un couple. Au mieux, on le feint. Celui qui accorde son pardon n'aura de cesse de se le remémorer et de légitimer son Irascibilité, son Agressivité ou son Inconstance.

Mais iras-tu toi « *plaider coupable* », si ce que l'on te propose n'est qu'un simulacre de pardon ? Si l'on te fait reconnaître ta culpabilité à d'autre dessein ? Ce n'est pas pour t'aider, mais pour précipiter ta chute. Si tu avais su, tu te serais tu.

D'où vient cette mode qui consiste à rechercher systématiquement l'aveu ? Proposes-moi une peine. Si je l'accepte, j'évite la rupture, le divorce, le procès...

GM : Mais c'est le choix de la sincérité qui t'appartient. La confiance est primordiale dans un couple et l'Amour ne doit jamais être une cause d'irresponsabilité.

Si l'Amour est aussi égoïste que tu le prétends, je suppose qu'alors tu ne crois pas aux vertus du mariage...

JL : Les manœuvres de l'Amour te précipitent dans le mariage et te font tout confondre.

Encore une fois, je ne te rejoins pas. Le mariage n'a rien à voir avec l'amour.

D'ailleurs, combien de couples heureux en amour se marient et, accablés par le poids de l'institution, se séparent ?

Parce que le mariage les aveugle, les empêche de se rendre compte qu'on ne peut plus désirer ce qui nous manquerait, puisque l'engagement est viager ! Et « *les chaînes du mariage sont si lourdes qu'il faut être deux pour les porter. Quelquefois trois.* » (2)

Crois-moi, amour et mariage ne font pas bon ménage, oui, « *l'amour, dans le mariage, est une chimère* » (3) !

Le mariage n'est pas romantique et de Hugo à Beaumarchais, ils te le diront : « *de toutes les choses sérieuses, le mariage est la plus bouffonne...* »

Un bon mariage serait « *celui d'une femme aveugle avec un mari sourd* » (4)...

Cela te suffit-il ?

GM : Crois-tu vraiment que le mariage se limite à une énumération d'articles dans notre sacro-saint Code civil ? Ne crois-tu pas que cela va bien au-delà ?

Bien sûr, les mentalités ont évolué, le mariage est aujourd'hui plus libre, moins sacralisé...Mais il n'en reste pas moins la pierre angulaire de notre société...

Cette institution, comme on se plaît à nous l'apprendre, a subi de nombreuses réformes... le mariage évolue, trop pour certains et pas assez pour d'autres...

La preuve en est, laisse-moi te conter cette petite anecdote : l'autre jour, je discutais avec un de mes amis et voilà ce qu'il me disait :

« *j'ai appris, dans le journal, que BERTRAND avait épousé STEPHANE en la mairie de BEGLE le 5 juin 2004...et pourquoi pas RanTanPlan épousant RinTinTin ?*

Mais où va le monde, je te le demande, quelle société préparons nous ? Le mariage, cette sacro-sainte institution !! c'est le point d'Orgue de toutes les religions, de toute société et voilà ce symbole foulé aux pieds comme... »

J'ai laissé là mon Ami tout épris d'une fièvre mystico-rétrograde qui m'a mis vraiment mal à l'aise... BERTRAND a donc épousé STEPHANE...

JL : La belle affaire...

GM : Ce mariage a été annulé dans la journée et ce pour des raisons juridiques prétendument indiscutables...

Mais a-t-on résolu quoique ce soit ? Selon vous de quoi s'agissait-il vraiment dans cette histoire ?

JL : De politique ?

GM : non...

JL : d'argent ?

GM : non.

JL : de droit ?

GM : non.

JL : de sexe !

GM : Oh ! ... Laissez-moi vous conter ma vision des choses : le mariage est certes une institution, réglementé par le Code civil et par le Code Général des Impôts...mais avant d'être une situation de droit, n'est-ce pas une situation d'Amour ? J'ose espérer que la plupart des gens de cette assistance se sont mariés par amour...

Alors dans le vrai faux mariage de BERTRAND et STEPHANE n'y avait-il pas un peu d'amour ? Et cet amour ne justifiait-il pas leur présence devant M. Le Maire ?

Si on se place uniquement du point de vue de notre profession, magistrats et avocats ne seront pas nécessairement d'accord...un tel mariage contrevient-il réellement aux dispositions légales en vigueur ? L'état du droit à ce jour semble ne pas y être favorable...

Pourtant, une chose m'a interpellé dans les reportages que j'ai pu voir au sujet de cette affaire : savez-vous quelle personne était la plus présente autour des jeunes mariés ?

JL : Leurs parents ?

GM : non.

JL : Les témoins ?

GM : non.

JL : M. le Maire ?

GM : ... non ! Il y avait constamment à coté d'eux, un homme, en costume sombre, petites lunettes en écaille...

JL : Un avocat !

GM : Le Confrère que je suis, a eu le regard tout de suite attiré par cet homme...je suppose que nous avons un sixième sens pour nous reconnaître les uns les autres... Notre très cher Confrère avait, semble-t-il, en charge la défense des intérêts « financiers » des deux époux...il semblait porter un soin tout particulier à la gestion du droit à l'image de nos deux tourtereaux...c'est ainsi que s'est mis en place une conférence de presse surréaliste !

Voilà deux mariés hors normes sur un canapé faisant face à des journalistes et photographes triés sur le volet et dont l'ordre de passage était réglementé par un Avocat. Ce dernier minutait les entretiens à la seconde près et n'hésitait pas à couper le journaliste au moment même où le temps imparti prenait fin...et le comble dans cette histoire, c'est que la conférence de presse était elle-même filmée par un autre journaliste ayant obtenu la sacro-sainte exclusivité que notre éminent Confrère lui avait vendu, et certainement fort cher !

L'histoire ne dit pas si d'autres étapes de la cérémonie, et notamment la lune de miel, ont été cédées dans le cadre de cette exclusivité ; mais j'avoue qu'à ce moment, j'ai pris conscience de ce que ce mariage était un non évènement...rien de neuf sous le soleil, si ce n'est un de nos Confrères qui a engrangé des honoraires pour le moins controversés...

JL : Donc rien de nouveau ?

GM : Cependant, encore une petite chose sur ce mariage...puisque nous parlons d'amour, laissez moi vous parler deux secondes de haine... Ce n'est pas hors sujet.

Qu'importe ce que vous ou moi pouvons penser du mariage homosexuel ; il s'agit d'un débat de société qui fera son chemin...Non, ce qui m'interpelle, c'est d'avoir vu, à l'occasion de cette cérémonie, la colère de soi-disants « bons pères de famille » au crâne rasé et à la cinquantaine bien tassée, prêts à lyncher ces deux

hommes pour le seul motif qu'ils sont homosexuels.

Je n'ai pas la prétention de détenir la vérité mais je sais une chose : on ne peut appeler à la haine avec de louables intentions...Ceux qui prétendent vouloir défendre un quelconque ordre moral et à ce titre sont prêts à faire usage de la force, ont, pour moi, les relents d'une époque qui fait honte à notre Histoire...et je ne pense pas qu'il s'agisse d'un hasard si, dans ceux qui manifestaient violemment à l'extérieur de la Mairie ce jour là contre le fameux mariage, on a pu voir un homme sur l'épaule duquel se dessinait une croix gammée... L'intolérance est mère de l'horreur...

L'amour mérite mieux que cela...qu'un mariage surmédiatisé, annulé puis oublié...

JL : Mais cette vision archaïque du mariage s'explique : mariage et famille se confondent dans le Code civil car Bonaparte s'intéressait tout particulièrement à la soumission de la femme au mari. Il n'aimait pas les femmes qui se mêlaient de politique et à la question « qu'est-ce que la femme ? », sa réponse était claire : un être de second rang si elle n'était pas mariée, un être mineur et incapable si elle l'était. Les femmes n'avaient aucun droit politique ou civil. Elles n'étaient les égales des hommes que face à l'impôt et à la prison !

GM : Aujourd'hui, j'ai peur que cette institution perde la valeur qui était la sienne...l'ère moderne semble avoir eu raison de la tolérance et aujourd'hui la simple dispute entre époux peut rapidement se terminer en divorce...

JL : Mais l'échec croissant des mariages n'est pas une nouveauté !

GM : Le 1^{er} janvier 2005 est entrée en vigueur une nouvelle loi sur le divorce et donc sur le mariage...

Voilà que si ton mari t'ennuie, il te suffit d'être patiente et d'attendre deux ans pour t'en débarrasser...diplomatiquement le législateur a appelé cela « *le divorce pour altération définitive du lien conjugal* » la belle affaire...les mots sonnent bien mais la vérité reste la même : pour beaucoup d'entre nous, il ne s'agit là que d'une répudiation...et à peu de frais encore puisque celui qui fait une telle demande est même en droit de solliciter en plus une prestation compensatoire ! Le législateur n'a laissé à sa charge que les frais de l'instance...

Voilà une histoire d'amour rondement bien menée !

JL : Oui, c'est mon divorce préféré ! A son propos, les députés ont parlé de « *liberté* » de divorcer... C'est sûr que l'époux abandonné qui se retrouve seul pendant deux ans, est libre, pendant ce temps... Sais-tu qu'Internet est une mine d'informations extraordinaires ! Le législateur y explique que le nouveau divorce pour faute est destiné aux cas de fautes les plus graves, comme les violences conjugales.

Ce n'est pas nouveau. Mais ce qu'il est, c'est que, je cite, « *cette procédure doit être réservée aux situations où le conjoint victime a besoin d'une condamnation « morale » pour se reconstruire* ». Les torts exclusifs de l'excité de service ne l'empêcheront donc plus d'obtenir de l'argent... Le divorce sanction est mort.

GM : Mais si tu es vraiment très très pressée, toi, la Reine de la vitesse, je ne peux que te conseiller le divorce par consentement mutuel...une requête unique, une audience unique...bref un aller simple sans escale vers la liberté...

Comme c'est étrange ; je me souviens encore de mes cours sur les bancs de la fac

« *La procédure de divorce se distingue par l'obligation d'un délai de réflexion nécessaire aux époux pour appréhender la portée d'une telle procédure* »

Il faut croire que la réflexion n'est plus vraiment à la mode...

Alors pour vous Madame qu'est ce que se sera ?

JL : « Je voudrais un menu Maxi Best of Fast Divorce ».

GM : Sur place ou à emporter ?

En amour comme en cuisine la vitesse tue le goût des saveurs d'antan. Il est étonnant de voir qu'une chose aussi grave que l'amour

que deux personnes ont pu ressentir l'une pour l'autre soit aujourd'hui traiter aussi mal au moment de leur rupture...

A l'heure de l'informatique et des votes par Internet quel sera le visage de l'Avocat du futur ?

JL : Pour le divorce « *rapidaccor* »,

GM : Tapez 1.

JL : Pour le divorce « *t'es pas d'accord, mais tant pis, je me casse quand même* »,

GM : Tapez 2.

JL : Pour le divorce « *t'es pas d'accord, mais tant pis, j' me casse quand même, avec un autre et en plus, je vais gagner de l'argent !* »,

GM : Tapez 3.

JL : Non, sérieusement Guillaume, comment peux-tu encore croire aujourd'hui qu'un mariage soude une relation d'amour ? « *L'amour ne se commande pas puisque c'est l'amour qui commande* »(5)...



Monsieur le Président Didier MARSHALL félicitant Maître Jennifer LAYANI, premier secrétaire de la Conférence du Stage

GM : Mais... Qu'est ce que tu fais là ?

JL : Mais tu fais quoi là ?

GM : Ce n'est pas ce qui était prévu...

JL : Ca va pas où quoi ? Comment ça ce que je fais là ? C'est toi qui n'es pas en place... mais j'ai rien dit moi !

GM : Tu devais être là ! ... N'est-ce pas Pierre ?

JL : Mais j'hallucine... !

GM : ...ensuite moi je devais venir là et toi, si par le plus grand des hasard tu te souviens encore de ton texte, tu devais dire des choses plus ou moins intéressantes...

JL : Comment ça « *si je me souviens de mon texte* » ! Attends, je te rappelle que ce discours, nous l'avons pensé ensemble et peut être que si, au lieu de m'envoyer des petits bonshommes sur Internet, tu m'avais envoyé du texte potable dans les temps, ça aurait été plus facile...

GM : Le temps n'a rien à voir à l'affaire...et puis de ce coté là, t'es mignonne mais je te rappelle que moi, je ne suis pas parti pendant un mois en Australie taquiner le Kangourou et épouiller le Koala...Ah ça, pour revenir bronzée, Madame, elle s'y connaît...Par contre pour écrire deux lignes qui se suivent et qui, ô miracle ont un sens...là y a plus personne...

J'aurai dû m'en douter...comment ai-je pu croire que nous pourrions parler d'amour alors que tu es une véritable hystérique ? Dommage qu'on ne puisse pas divorcer de ses confrères et encore moins de la première secrétaire de la dernière conférence du stage... Je savais que notre dialogue serait stérile ! Tu ne crois pas en l'amour, ni au mariage. Tu ne crois en rien ! Tu n'aimes personne d'autre que toi !

JL : Et toi, crois-tu toujours ce que tu dis lorsque tu plaides ? Tu as la foi en ton métier et tu penses ne jamais être fourbe ? Mais la mauvaise foi fait partie de ton métier et convaincre ne signifie pas que tu crois ce que tu dis. C'est là la véritable force. Mais là, ce que tu me dis est personnel ! tu es sorti du jeu ! Je ne joue plus, moi ! Tu crois que je n'aime personne ? Tu ne peux pas t'imaginer une seule seconde que je joue une comédie ? Comme la plupart des gens.

Sourire aux lèvres, débordante de confiance, oh oui, je maîtrise tout ! Je te provoque, je te pousse dans tes retranchements et cela m'amuse ! Car toi, tu réagis au quart de tour ! Tu crois que je n'aime personne. Tu te trompes.

Mais aimer, c'est toujours un risque, celui du manque. De manquer, un jour, de ce qui te rend si heureux. Tout est si fragile, si éphémère. Aimer fait mal parfois.

Il y a une personne que j'aime et qui devait être assise là aujourd'hui... Et qui ne l'est pas... Car elle n'est plus... Et là, je peux te dire que l'Amour est comme un boomerang. Lorsque tu le lances avec force, il te revient avec plus d'ardeur encore, en plein cœur. Etrange mélange de douleur et de joie, l'Amour est à réinventer.

GM : « *Quand l'amour vous appelle, suivez-le,...) Quoique le glaive dissimulé dans ses plumes puisse vous blesser. (...)*

JL : *Ne pensez point que vous êtes à même d'orienter le cours de l'amour, Car s'il vous trouve dignes, c'est l'amour qui mènera votre cours. (...)*

GM : *Mais si vous aimez et devez avoir besoin de désirs, que ceux-ci soient vos désirs (...)*

De trop de tendresse connaître la douleur,

JL : *D'être blessé par votre propre conception de l'amour. (...)*

GM : *L'amour ne possède ni ne voudrait être possédé.*

JL : *Car d'amour, se suffit l'amour. » (6)*

FIN



La satisfaction d'une honorable assemblée.

(1) Arthur RIMBAUD

(2) Alexandre DUMAS Fils

(3) Honoré de BALZAC

(4) MONTAIGNE

(5) André COMTE-SPONVILLE

(6) Khalil GIBRAN

BILLET DE L'ORDRE DES AVOCATS DU BARREAU DU VAL-DE-MARNE

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : Monsieur Olivier FOUCHÉ

Comité de Rédaction : Monsieur Xavier-Jean KEÏTA, Monsieur Léopold LUCAS et Madame Élisabeth MENESGUEN

Palais de Justice : 17-19, rue Pasteur Valléry-Radot – 94011 Créteil cedex – Tél. : 01.45.17.06.06 – Fax : 01.42.07.04.18

Site internet : <http://www.ordre-creteil.avocat.fr> ■ e-mail : ordre.avocats94@wanadoo.fr

Réalisation : DVI Communication 01.45.95.10.61 – Boissy-Saint-Léger – e-mail : dvicommunication@wanadoo.fr